



**RESEAU DES FEMMES POUR LA PROTECTION DES DROITS DE  
L'ENFANT ET DE LA FEMME / REFEDEF-ONG**

Siège Administratif : 610, Avenue Kinkole, Quartier Malandji, Commune de Kananga  
Contacts : + 243 997630129 /+243822451231/ E-mail : [refedong2@gmail.com](mailto:refedong2@gmail.com)

# **Déclaration de la Synergie des Organisation de la Société Civile Congolaise pour l'Examen Périodique Universel**

**Par**

***Le réseau des femmes pour la protection des droits de l'enfant et  
de la femme « REFEDEF »***



# **Thématique de la déclaration**

**Les droits des enfants:  
Les unions conjugales des enfants**





# Contexte

Lors du troisième cycle de l'EPU, la RDC avait reçu la recommandation n°119.65 lui demandant d'appliquer pleinement le plan d'action national visant à empêcher les mariages des enfants en lançant des campagnes nationales de sensibilisations destinées à prévenir les grossesses précoces. Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre.

## Evolution de la situation

Le plan d'action quinquennal 2017- 2021 de la RDC visant de mettre fin aux mariages des enfants en RDC a été mise en œuvre dans 9 provinces sur les 26, ce plan a été actualisé pour la période de 2022- 2026 et un nouveau plan est en cours de mise en place.

Malgré les efforts du gouvernement, les mariages des enfants et les grossesses précoces demeurent encore un défi énorme en RDC. La situation des filles demeure préoccupante surtout en dehors des grandes villes.

La lutte contre ce fléau fait face à plusieurs défis, notamment :

- ❑ L'administration de la justice : l'impunité des auteurs de ces actes, la corruption des magistrats, l'instrumentalisation de la justice, et la faible présence des juridictions dans les endroits autre que les grandes villes. Au Kasai-Central par exemple, aucun tribunal de paix n'est fonctionnel (on devait avoir 6 tribunaux). Le tribunal de grande instance de TSHIMBULU dans le territoire de DIBAYA ne l'est pas non plus.

## Evolution de la situation (suite)

- ❑ Les arrangements à l'amiable dû à l'ignorance, la pauvreté et le manque de confiance de la justice.
- ❑ La persistance des normes sociales avilissantes à l'égard des femmes et enfants. Dans la province du Kasai-Central, plusieurs pratiques renforcent malheureusement les unions conjugales des enfants et les grossesses précoces. Nous pouvons citer : le mariage par rap, le mariage par essai, le versement anticipatif (précoce) de la dot, le fait de régler le viol par un mariage afin de sauver l'honneur de la famille, ... Les normes sociales avilissantes à l'égard de la jeune fille sont donc des facteurs favorisants.

# Recommandations

- Renforcer les mesures visant à mettre fin aux mariages des enfants et grossesses précoces en RDC ;
- Allouer les ressources nécessaires à l'administration de la justice afin de favoriser l'opérationnalisation des tribunaux sur toute l'étendue de la RDC ;
- Prendre des mesures pour sanctionner les auteurs des unions conjugales des enfants afin de lutter contre ce fléau ;
- Renforcer des mesures d'application de la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, la stratégie nationale de promotion de la masculinité positive et la politique Tolérance zéro mise en place par le gouvernement afin de mettre fin aux normes sociales discriminatoires à l'égard des filles ;
- Prendre des mesures pour une pleine application du plan d'action national visant à empêcher les mariages des enfants en lançant des campagnes nationales de sensibilisations destinées à prévenir les grossesses précoces.